

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LES MÉLANGES RELIGIEUX  
Paraissent DEUX FOIS par semaine,  
les MARDIS et VENDREDIS.  
L'abonnement pour l'année £1 0 0

# Mélanges Religieux

Lettrés.  
Les Correspondances et les Lettres  
d'affaires doivent être adressées  
franches de port au Rédacteur  
en Chef. Pour les Annonces, voir  
le Tarif à la dernière colonne.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 9 AVRIL 1850. No. 58.

### Les portes de l'enfer ne prévaudront pas.

(S. MATH.)  
Dix-neuf siècles de lutes de triomphes permettent à l'Eglise de célébrer aujourd'hui la fête de la *Chaire de Saint Pierre*. La chaire de Moïse a été mise en pièces, et les malheureux enfants d'Abraham en ont dispersé les débris aux quatre vents du ciel; mais la *Chaire de Saint Pierre* résistera à toutes les secousses et à toutes les révolutions. Les fils de Brutus feraient de Rome un tombeau, ils ensoleveraient sous des monceaux de ruines tous les temples chrétiens, que la Chaire de saint Pierre braverait encore leurs fureurs.  
Pie IX est exilé de la ville éternelle; Rome a été livrée à une horde d'assassins; l'Italie porte dans ses entrailles des bandes de sicaires; l'Allemagne, la Prusse, la Suisse et la France s'apprêtent à venir sur le sol de la vieille Europe des milliers de Barbares. Nul pouvoir humain n'est assez forte pour enchaîner ce torrent, et la civilisation menacée cherche dans son désespoir un salut contre un inévitable naufrage.  
La politique lutte contre le socialisme avec des harangues de tribune, avec des lois impuissantes, avec les forces douteuses des baïonnettes et de l'état de siège. Le socialisme élève ses législateurs, les lois; il engloûtit les armées permanentes et les gouvernements. Mais avant qu'il ait achevé son œuvre de destruction il aura résuscité dans le cœur des peuples, des pères et des fidèles, la foi des confesseurs, l'héroïsme des martyrs.  
Le socialisme tuera l'indifférence et ramènera sous la bannière de Christ et sous la houlette du Pontife romain les nations hérétiques et les peuples incrédules. Ils retrouveront les sentiers de la foi à la lueur de l'incendie qui va dévorer l'Europe.

Les grandes calamités sont les arguments irrésistibles de la Providence. Les sang de martyrs toujours féconde le champ de l'Eglise.  
Le cercueil de l'immortel Archevêque de Paris, promène dans les rues de la capitale, applé à un million d'hommes incrédules ou qui croyaient l'être que la foi n'était qu'un dogme dans leurs cœurs. Paris tout entier fut catholique en assistant aux funérailles du pontife qui venait de mourir pour lui.  
Le triomphe inévitable mais passager du socialisme couvrira toute une honnête au pied de la croix, et quand la France se sera agenouillée aux pieds de Jésus-Christ, en pleurant et en se frappant la poitrine, elle se relèvera catholique.  
Le socialisme sera la dernière apologie des dogmes de la morale, du culte de l'Eglise romaine; il dévorera tous ses blasphèmes, tous ses blasphèmes; il deviendra, sous la main toute-puissante de Dieu, le grand missionnaire de l'unité religieuse dans l'Europe et dans le monde.  
Non, l'Eglise n'a pas achevé sa mission sur la terre. Il faut que l'univers tout entier dise un jour à Jésus-Christ comme Saint Pierre: "Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant." Et Dieu n'aurait jamais laissé sortir de l'abîme cette immense hérésie s'il n'avait eu le dessein de tirer du socialisme même le dernier et le plus magnifique triomphe de sa sainte Eglise.  
L'ABBÉ COMBALOT.  
Missionnaire Apostolique.  
Amiens, 22 février 1850.

### Colonisation des Townships.

(Du Journal de Québec.)  
L'or naît dans les sillons qu'enrichit la culture.  
DÉLIE. *L'homme des champs.*  
M. le rédacteur,  
Comme depuis quelques années on a paru comprendre l'importance qu'il y avait pour nous de songer à restreindre l'émigration de notre jeunesse à l'étranger, émigration qui allant toujours se grossissant d'année en année, menaçait le peuple canadien sinon de sa perte totale, du moins d'un affaiblissement considérable, comme on a compris aussi quelque part la folie que fesaient souvent de braves habitants de nos campagnes d'abandonner leurs terres pour aller se louer à la journée dans les chantiers des faubourgs de nos villes, et comme entre tous les moyens suggérés pour apporter des remèdes à ces maux, on a porté les yeux vers la colonisation des nos vastes forêts encore incultes, j'ai eu que les détails suivants sur une colonie nouvelle, la plus voisine de votre cité et par là même la plus avantageuse à cette surabondance de la population industrielle qui en remplit les faubourgs si souvent, depuis quelques années surtout, sans emploi, et par ce même sans pain, ne pourraient manquer d'intéresser un grand nombre de vos lecteurs. Je veux parler des établissements de la *Saint-François*, dans le comté de Mégantic. Le lac Saint-François n'est qu'à 26 lieues de Québec; les dix-sept premières lieues de cette distance, qui sont comprises dans les chemins de Kennebec, sont aussi agréables par le bon état de chemin que par la vue charmante de la riante vallée de la rivière Chaudière qui, par ses mille sinuosités à travers des établissements dansés et de belle tenue, et par les nombreux coteaux à formes si élégantes et si variées qui la bordent, vous fait souvent oublier que vous avez laissé le Saint-Laurent pour vous enfoncer dans l'intérieur des terres. Quant à l'autre partie du chemin, on n'en peut pas dire autant, car elle est dans un si pitoyable état, que souvent les mauvais temps du printemps de l'automne la rendent absolument impraticable. Mais espérons que notre législateur qui s'est montré si libérale sous ce rapport en certains endroits, portera bientôt son attention sur cette nouvelle colonie qui s'accroît déjà d'une manière si rapide, et pour laquelle elle n'a pas encore déboursé un seul sou. Mais non, je me trompe; cette colonie avec les 3,000 âmes qu'elle renferme déjà, n'a pas moins coûté à la province que l'énorme somme de £1,500, et voici comment. Il se forma à Québec, il y a environ 15 ans, une société ayant nom "Quebec and Megantic land company," et ayant pour but de coloniser cette vaste et promettante portion du comté de Mégantic, jusqu'à l'endroit complètement inculte, qui s'étend depuis les townships de Broughton, Theoford, Aldstock, jusqu'à la ligne provinciale qui sépare le Canada de l'état du Maine. D'après un arrangement passé entre l'administration de lord Aylmer et les commissaires de cette compagnie, le gouvernement céda à celle-ci cette vaste portion des terres incultes du comté de Mégantic, aux mêmes conditions qu'il les accordait alors à la "British American land company." Lord Aylmer, malgré tout l'appui qu'il donna au projet, avait jugé à propos de réserver la sanction de cette vente au

secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies. Mais cette sanction se fit longtemps attendre. Aussitôt que lord Durham eut pris les rênes du gouvernement en cette province, les commissaires de la compagnie se mirent de suite en rapport avec Sa Seigneurie pour lui demander la ratification de leur achat, s'offrant en même temps à faire une dépense de près de £2,000 pour faire arpenter le terrain, faire des chemins et construire les ponts nécessaires, laquelle somme devant leur être déduite sur le prix d'achat si la vente était confirmée, si non, devant leur être remboursée. Lord Durham, comme lord Aylmer, eut le pas devoir prendre sur lui la ratification d'un tel marché, vu surtout qu'il pouvait peut-être gêner les ministres de Sa Majesté dans un système uniforme d'émigration qu'on projetait alors dans la mère-patrie. Quant à la seconde partie de leur demande, il leur permit de dépenser, aux conditions et pour les fins exposées, une somme qui n'excéderait pas £1,500. De suite les commissaires mirent M. Russell à arpenter le terrain, et ce fut sous la direction de ce monsieur que fut ouverte la route qui conduit au lac Saint-François, et qu'on a désignée depuis sous le nom de chemin Lambton. Mais après bien des négociations, les commissaires, considérant surtout l'état d'agitation où se trouvait alors la province, se refusèrent à faire sanctionner leur achat; de sorte que l'argent déboursé leur fut remis, tel que convenu. De sorte aussi que la somme d'environ £1,500 est tout ce qu'a dépensé le gouvernement pour ouvrir une route, à travers des forêts incultes, de plus de quinze milles de longueur, et construire quatre ponts formant un total de pas moins de 350 pieds d'étendue. Je ne donne que quinze milles de longueur à la route, car comme le township de Tring qui borne la seigneurie Rigaud-Vauhenil et que traverse cette route, n'appartenait point à la compagnie, les commissaires se contentèrent d'acheter seulement le chemin dans toute l'étendue de ce township et de jeter des ponts sur les deux rivières qui s'y rencontrent. Et comme le chemin Lambton coupe transversalement les traits-carrés des rangs de ce township, et qu'il se trouve par conséquent une route dans toute son étendue, vous pouvez juger dans quel affreux état il devient, le printemps et l'automne, personne n'étant chargé de son entretien, pas plus que de sa confection. Le reste du chemin, dans les townships de Forsyth et Lambton, ouvert en 1839, servant de front aux terres des deux côtés, est dans un état assez passable dans la partie qui se trouve dans les habitations, mais dans les savannes et autres parties où les terres ne sont pas encore prises, il demande de sérieuses améliorations. Ce qui surtout exige de plus promptes réparations, ce sont les ponts sur les rivières, qui sont dans un tel état qu'on a raison de craindre chaque fois qu'il faut les passer.  
En 1839, à part une douzaine de familles qui s'étaient fixées dans les premiers rangs du township de Tring, qui comme je l'ai dit plus haut, avoisine la seigneurie Rigaud-Vauhenil (Saint-François de Beauce), il n'y avait pas une seule maison depuis là jusqu'au lac; et aujourd'hui cette étendue de terre ne contient pas moins de 400 familles réparties, comme suit: Tring, 160; Forsyth, 50; Lambton, 102; Prince, 10; Aylmer, 12.  
Les townships de Lambton, Price et Aylmer

touchent au lac Saint-François. Ce lac est un des plus charmants qu'on puisse voir; sur une étendue de dix-huit milles. Il est comme on le voit la source de la rivière Saint-François, qui après avoir prêté ses charmes aux villages de Sherbrooke, Supton, Melbourn, etc., va se joindre au Saint-Laurent, dans le lac Saint-Pierre. Vers l'extrémité nord du lac se trouve le mont Saint-Alphonse, qui ressemble à un clocher de cathédrale au milieu d'une riche cité, s'élève fièrement au-dessus des monticules qui l'environnent. Par sa forme il rappelle assez le mont Saint-Hélène, comme lui il est terminé par un picpeyron de roche nue. La hauteur n'est pas moindre de 1,300 pieds au-dessus du niveau du lac, et de ce côté sa pente est si rapide qu'en certains endroits le roc surplombe. Pour qui veut ouvrir les yeux, partout la nature atteste la magnificence de son auteur, mais il semble qu'en quelques endroits cette main divine, d'où découle tout bien et toute grandeur, se soit comme échappée et qu'elle ait laissé ses admirables beautés se multiplier avec profusion. Si porté par un léger esquif vous vous avancez sur cette onde paisible, vous croyez voir devant vous, enclassée dans une riante verdure, une belle nappe d'argent dans le brillant de laquelle viennent se refléter les mille et un monticules qui le bordent, et dont le poli n'est interrompu que par des troupes de poissons sautants, qui ça et là viennent de temps en temps faire briller à vos yeux leurs écailles dorées, et si vous levez la vue vous apercevez devant vous ce mont Saint-Alphonse, qui par son air grave et majestueux semble du haut de la nuée où sa tête paraît alors se perdre, admirer lui-même en silence la magnificence de la scène qui se déploie à ses yeux. On si prenant une autre direction vous gravissez les flancs escarpés du mont, alors quel magnifique panorama s'offre à vos regards! Les montagnes de Leeds, de New Ireland, d'Halifax, avec les établissements qui les couronnent et les vallées qui les distinguent, semblent venir se ranger en scène sous vos yeux, laissant derrière elles les montagnes de Saint-Augustin et de Valcartier former un cadre bleuâtre dans le lointain; et si vous portez vos regards du côté opposé, c'est le lac même qui semble être sous vos pieds, plus loin, c'est le lac Aylmer avec ses établissements, puis ceux de Ham, de Chester, etc., et un plus dénommé le Pic de Mégantic qui se baigne les pieds dans le lac du même nom.  
Si cette scène, monsieur le rédacteur, toute sauvage qu'elle est encore, a de quoi ravir, que sera-ce donc lorsque sur le penchant de chaque colline on verra s'étendre de nombreuses habitations, du milieu desquelles s'élevera ce et là la croix du clocher qui distinguera chaque paroisse. Mais attendons, ce jour là peut-être pas si éloigné qu'on peut le penser. Il y a encore bien des bras dans nos villes qui demeurent inactifs faute d'emploi, il y a encore une vigoureuse jeunesse qui s'abandonne dans toutes nos vieilles paroisses. Qu'on ouvre des chemins à travers ces fertiles forêts encore vierges; que les terres soient accordées à bas prix; que les véritables patriotes fassent comprendre dans tous les coins du pays à ces vigoureux jeunes gens, à ces ouvriers désœuvrés, que de ravir à la patrie leurs bras et leur industrie serait pour eux un véritable crime politique, que le seul moyen

pour tout citoyen de vivre indépendant de toute servitude, c'est de cultiver en paix le champs qui fournit à sa famille tous les besoins de la vie; qu'on trouve les moyens de fixer un prêtre au centre de chaque colonie dès sa naissance; et alors dans bien peu de temps les arbres de nos forêts disparaîtront en partie pour faire place à des moissons dorées et à de gras pâturages, dont les vaches et les brebis tiendront lieu chaque jour de marché et de magasin à un cultivateur joyeux de les posséder. Qui dans moins de vingt ans peut-être, si on sait donner à la colonisation tout le soin qu'elle mérite, le nombre de nos paroissiens sera double de ce qu'il est aujourd'hui.  
Il est à regretter, monsieur le rédacteur, qu'aucune personne de notre localité n'ait été mise en moyen de faire connaître au comité de la chambre chargé de s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration de notre jeunesse à l'étranger, toute l'importance qu'il y aurait à cet égard d'améliorer le chemin Lambton. Qu'on suive le chemin de Kennebec, qu'on pénètre jusque dans l'état du Maine, on y comptera à Waterville, à Oid-Town, à Bangor, les familles canadiennes par centaines, presque toutes dans la pauvreté et la misère, et un grand nombre dans un état incroyable de dégradation morale. Et le moyen d'empêcher de s'augmenter le nombre de ces malheureux compatriotes qui vont ainsi déshonorer le nom Canadien? le moyen même de le diminuer? serait d'améliorer le chemin Lambton. Alors la jeunesse de la Beauce perdrait sa manie d'aller courir à l'Amérique, et viendrait prendre ces belles terres du comté de Mégantic qui sont à leurs portes, et bien vite leurs frères amis de l'état du Maine viendraient prendre parmi eux l'état d'absence et de respectabilité qu'acquiert en si peu de temps la généralité des nouveaux colons canadiens. Déjà depuis quelques années on a pu remarquer une certaine tendance parmi nos compatriotes du Maine, c'est à nos législateurs à prendre les moyens de la faire augmenter cette tendance.  
Les établissements du lac Saint-François ne sont qu'à deux petites journées de Québec, et malgré l'état actuel du chemin en été, les cultivateurs font d'ordinaire un voyage au marché en cinq ou six jours et compris le retour. Les colons de ces nouveaux établissements sont tous catholiques et d'origine française. Déjà trois chapelles y ont été érigées avec le secours de l'œuvre de la Propagation de la Foi, savoir: une à Tring, une autre à Forsyth et une troisième à Lambton. Deux missionnaires y résident habituellement, l'un à Tring et l'autre à Lambton. Pour faire voir combien serait rapide l'accroissement de cette nouvelle colonie, si on améliorait le chemin de Lambton, il suffira de rapporter que dans l'espace de douze mois seulement, 44 nouvelles familles sont venues se fixer dans le seul township de Tring. Ces familles venaient de Saint-Henri, Saint-Isidore, Saint-Anselme, Sainte-Marguerite et des différentes paroisses de la Beauce. Plus d'un étranger en traversant les magnifiques érablières de Tring, se sont demandés, sans doute, pourquoi les colons laissent ainsi en arrière de si belles terres pour aller se fixer à 15 et 20 milles plus à l'intérieur, souvent sur des terres d'une qualité inférieure? En voici la raison: c'est que le township de Tring,

### FEUILLETON.

#### Conversion d'une famille protestante.

PAR MADAME CAMILLE L....  
Suite.  
Alors, remerciant Dieu de lui avoir donné peu de fixité dans les idées, elle entraîna Mme S.... dans le domaine des choses de la terre, et là, comme ailleurs, elle expérimentait l'impénétrable patience et la condescendance douce de celle qui se servait de tout pour gagner tout. N'allons-nous pas faire une petite visite au séminaire, disait-elle tout à coup à M. et à Mme W...? cela va nous distraire; c'est si joli de se promener dans les bois. Oui, au séminaire! c'était bien le séminaire que parlait Mme S.... et M. W. n'en avait plus pour son ange s'était, en ange, si doucement moqué de son exhaltement de mur et de toutes les folles idées qu'il avait prises là-bas, en Angleterre, de gens dont, en France pourtant, il se raillait avec toutes les grâces et toute la malice de son esprit! Il allait, en effet, chercher dans le mépris tout ce qu'il y a de plus mordant et de plus incisif pour nous les peindre en de petites comédies qu'il nous jouait pendant des heures et des demi-journées que nous passions à nous demander lequel était le plus étonnant, de ces étonnantes railleries ou de la naïveté et d'énigmatique bizarrerie de son langage, ou de ses gestes, plus expressifs encore, ou d'un jeu de physionomie qui transfor-

mais sa laideur en quelque chose dont je n'ai pu encore trouver le nom. D'autres ministres protestants! que me faisait-il pas de vous? Tantôt se couchant nonchalamment dans un fauteuil, il nous représentait un évêque de sa secte, riche évêque, étalant sur ses genoux des mains blanches comme le lait dans lequel, tous les jours, il prenait son bain, et tournant négligemment la tête pour lui parler, à lui, petit homme. Suivaient un dialogue intraduisible, dans lequel le petit homme écarrait le grand évêque. Mais, disait celui-ci, indigné de tant d'irrévérences, je suis, monsieur, le représentant de Jésus-Christ. Ah! j'avais pas cru, reprénaît le petit homme; et comparant à ses bains de lait à ses chevaux blancs à ses éclatantes voitures, à ses palais sans nombre la pierre qui manquait au fils de l'homme pour reposer sa tête, est-ce donc par vos sermons, Monseigneur, que vous êtes son représentant? demandait-il encore. Je crois pas; car tous les jours on s'étouffait dans les chemins pour parvenir à l'entendre, et vous, Monseigneur, vous prêchez une fois l'an, et vous fait mentir les pauvres malheureux, vos diocésains, pour qu'ils aillent au temple ce jour-là.  
Puis venait le tour du simple ministre. Il nous en jouait un amusant avec son jardinier, qui lui reprochait de gagner commodément sa vie. Oh! moi! j'ai travaillé beaucoup, beaucoup! Voyez ma petite maison, elle est bien gentille. Je me suis occupé à peindre, tout cela pour réjouir les yeux de ma femme et de mes petits enfants. Voici tout un embaras;

j'ai mis mon bière en bouteille; excellent, mon bière, excellent! Fichtre, donnez-m'en donc un peu, disait le pauvre homme. C'est du bon bière de jardinier, mon ami; il faut en goûter bien appris pour déguster cela. Et mon vin! ah! c'est bien chose. Il faut se donner du soin et de la... allez, pour soigner un vin comme e...  
Accourait un homme tout au... Monsieur le ministre, venez vite, ma femme est malade, bien malade! Oh! mais, brave homme, elle ne va pas mourir, la femme, et moi, vois-tu, je me suis ennuyé... à cause de ça avec ce bûcher, et je n'ai pas fait mon petit repas du milieu. Mais attendez, attendez, je vais te donner un remède qui, n'importe ce qui la tienne, sera toujours bon pour sa maladie; car nous autres, hommes de Dieu, nous sommes à tous les besoins. Pauvre homme, c'est une fatalité; je n'en ai plus. Tout a passé pour les enfants de moi. Mais, reprénaît le mari, si vous n'avez rien pour le corps à elle, venez la voir au moins, et consolez sa pauvre âme, qui a peur. Oh! l'âme! j'aime bien les âmes, va; tu m'apprendras pas à les aimer; mais le Dieu, il les aime encore mieux et sait mieux les soigner que moi, petit misérable qui n'ai pas d'âme. Mais, laissez-moi; voilà mon petite fille qui crie. Adieu, Farewell. Demain je serai le père à vous. Voilà, on a bien peu de chose près, comment se passaient ces malicieuses et charmantes scènes; voilà comment il se jouait des guides de sa nation.  
Si vous traitez ainsi, disions-nous, les prêtres de votre pays, que direz-vous donc des

nôtres? Je n'ai pas de préjugés, moi, répondait-il en prenant son sérieux: Je les croyais des monstres, c'est vrai, tant j'ai été fou d'écouter des fous, et quand on veut me mener voir le supérieur du séminaire, j'avais peur de regarder son figure; mais il était si bon et si doux ce figure-là, que j'ai eu le courage après de lui regarder jusqu'à la ceinture; c'était meilleur encore que le figure. Comment voulez-vous que je ne fâche contre vos prêtres? Je neux pas les envier, ils sont plus pauvres que moi; je neux pas enrier sur eux, tous ceux que j'aperçois me préviennent de politesse et d'affection; ce sont des hommes de conviction; je les en félicite: c'est une bonne chose, dans un prêtre, que la conviction, mais pour un petit homme comme moi, c'est une chose bien bonne aussi que de n'en avoir pas.  
Voilà une longue digression. Revenons au séminaire. On y arrivait, on s'y promenait. Mme S.... laissait d'abord Mme W... avec le supérieur; puis, venant la prendre au bout de quelque temps, elle mettait le mari aux prises avec l'abbé, qui, voyant qu'il n'y avait encore possibilité de rien semer, arçhait doucement de ce champ les plantes parasites du doute et des préventions qui offusquaient ce que la nature y avait mis de bon et qui prenaient la place de ce que Dieu devait y répandre plus tard. Comme Mme S...., il savait attendre, le bon supérieur. C'est une grande science que celle-là!  
Il n'attendit pas longtemps madame W.... Bientôt le désir et la grâce l'emportèrent sur toute crainte, et, scule, elle sut traverser le

petit sentier qui la séparait de la sainte maison. Là elle trouva l'ami, le père que Dieu lui avait préparé de toute éternité; là, sous la puissance des arguments de ce savant théologien, son intelligence s'éclaira; là surtout, sous l'influence de la charité évangélique, de ce guide doux et compatissant, son cœur s'ouvrit à un amour qui lui fit comprendre, qui lui fit faire de l'œuvre de l'Encharistie.  
Pour fixer cette nature impressionnable mais mobile et peu consistante, il écrivait aussi, lui, il écrivait, ne comptant pour rien les travaux dont il était chargé, afin de rendre ainsi stables et permanentes, pour celle qu'il fallait convaincre, les idées qui semblaient le mieux arriver à son âme. Elle était gagnée; mais que faire? que devenir? Comment supporter le poids de cette foi nouvelle; de ces nouveaux devoirs? Elle n'en savait rien, et ne trouvant point encore dans son âme la force de tout braver, elle se rejeta dans un avenir dont elle n'osait fixer les limites; mais Dieu l'aimait plus que sa faiblesse peut-être ne le peut vouloir, et quand il étendait sa main sur cette famille, il ne la retirait pas.  
Les choses en étaient là quand M. H...., frère de Mme W.... vint, avec sa femme, demeurer dans une maison de campagne voisine de la leur. Toutes les perplexités de la pauvre incertaine redoublèrent. Ce n'était point son frère qu'elle craignait; mais Mme H.... était une femme à l'autorité de laquelle, nul ne pouvait, ne songeait même à soustraire. Il y avait dans sa pose majestueuse, sur son visage calme et sévère, quelque chose qui vous

comme tous ceux qui avoient les seigneu- rias, a en l'avantage d'être partagé par por- tions considérables à des favoris des adminis- trations d'autrefois, et qu'aujourd'hui ces gros seigneurs attendent que les labours et les poi- ses des colons qui défrichent les terres voisines des leurs, aient donné assez de valeur à leurs propriétés pour les vendre au prix de deux ou trois fois le double de celui du gouverne- ment. C'est encore là une plaie qu'on a déjà renalée à nos législateurs, et il est à présent nécessaire qu'ils y apportent de prompts remè- des, car le mal en devenant de plus en plus évident semble par cela même empirer et ac- croître ceux qui sont en moyens d'y remédier.

D'après un bill de la dernière session de la législature, un bureau d'enregistrement de- vait s'ouvrir à Tring, au mois de juillet passé, pour cette partie du comté de Mégantic que je viens de faire connaître, mais nous ne sa- vons si on est allé chercher ce nouveau régi- strateur aux antipodes, ou si on attend son âge de majorité pour nous l'envoyer; toujours est- il que depuis plus de trois mois qu'on nous a informé de sa nomination, il n'a pas encore fait acte d'apparition à son nouveau poste, au grand désappointement d'une foule d'intéressés. Un des employés du bureau des postes est venu aussi nous faire accroire l'automne dernier qu'un bureau de poste allait être fixé à Tring, mais nous n'avons cru qu'à demi à ses paroles, et je crois que nous avons eu raison.

Puisse, monsieur le rédacteur, ces renseigne- ments, tout mal donnés qu'ils sont, engager plusieurs de nos vigoureux jeunes gens à aban- donner les projets d'aller chercher fortune à l'étranger, voire même d'aller se charger d'or à la Californie; puissent-ils porter ces ouvriers désœuvrés de nos villes, à aller chercher l'ai- sance et la tranquillité sur des terres dans nos townships; puissent-ils enfin porter nos légis- lateurs à adopter promptement des mesures qui pourront réaliser de si belles espérances. Tels sont les vœux de votre tout dévoué ser- viteur

M. T.

Tring, Mégantic, 13 mars 1850.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 9 AVRIL 1850.

Le Witness contre nos établis- sements religieux.

Nos Corporations Ecclésiastiques préoccupent à l'extrême le Witness; il y voit la source d'un mal véritablement le plus grand danger qui doive menacer le bien- être politique et social du Canada. Aussi, il fait jouer, sans relâche, contre ces Institu- tions son terrible bélier, dont la dure et imbécile tête est armée de l'ignorance des préjugés et enfin des plus colossales représentations.

A tout cela se joint, nous en convenons, un certain degré de ruse, bien que malhonnête, mais cette ruse même dégénère en pureté naïveté. Allons vite au but:

Comme il y a dans le Canada beaucoup de Corporations Protestantes, le Witness fait en sorte que ses arguments ne leur nuisent pas. Pour cela il s'efforce de prouver que les Cor- porations et Fondations (Endowments) Catholiques sont beaucoup plus dangereuses à l'Etat que les Corporations Protestantes, à cause, dit-il, de l'unité dont se vante l'Eglise Catholique, unité qui fait que dans un conflit avec les intérêts ou la liberté publiques chaque aère, chaque sou, appartenant à ces Corporations apporte sa part d'influence à l'unique pouvoir central qui dispute pour la puissance. Comme ceci serait habile s'il n'était aussi évidement et honteusement mensonger que les faits le prouvent.

Quand le Gouvernement ent des transac- tions à régler avec le Séminaire de Montréal, est-ce qu'il ne traita pas avec le Sém. sans, sans que toutes les Corporations du pays se mélassent du différend? Est-ce que Lord Durham et, après lui, Lord Sydenham et le Conseil Spécial eurent alors quelque chose à

démêler avec le pouvoir central de l'Eglise? Quand, à une époque toute récente, les Cours de justice prononcèrent, si nous sommes bien informé, un jugement qui privait les Ursulines de Québec de certains droits très-impor- tants par elles réclamés, est-ce que le Pape et les Evêques et toutes les Corporations ecclé- siastiques prirent part dans le procès? Le Witness est invité à répondre, et s'il ne le fait, il aura acquis devant le public un nouveau droit à la qualification de *faux Witness*, qu'il a déjà si justement mérité.

Ved'après la ruse de notre confrère; mais sa naïveté mérite tout autant d'être notée. Nous citons textuellement: après le passage cité en-dessus en italique, la feuille s'exprime ainsi:

« Mais le cas n'est pas du tout semblable pour les corps Protestants. Ils ne sont pas seulement tout-à-fait séparés dans leurs intérêts, mais en plusieurs rap- ports en antagonisme l'un avec l'autre—conséquen- nent leurs dotations ne peuvent pas être centralisées comme celles de l'Eglise de Rome.—Mais ce n'est pas tout; aucune église de pouvoirs de posséder la propriété ne peut être dangereuse, si le corps auquel les pou- voirs sont donnés ne peut obtenir de propriété, et c'est bien la loi pour les Eglises Protestantes, quel que soit le mode de la part de l'Etat, elles sont abandonnées à leurs propres ressources. Mais il n'en est pas de tout ainsi de l'Eglise de Rome. Ce corps est sûr, tôt ou tard, d'obtenir de la propriété pour un montant égal à l'éten- due de son pouvoir de posséder, etc. »

Il résulte évidemment de tout ce passage que l'unité Catholique devient un grief sérieux sous la plume de l'Éditeur du Witness, parce qu'elle est à ses yeux une organisation bien supérieure à la division et aux fractionnements hostiles les uns envers les autres des nombreu- ses sectes séparées de l'Eglise. Mais ce grief fait précisément la gloire de catholicisme et dénote son origine divine, tandis que le man- que d'unité et l'antagonisme qui régnent par- mi les sectes hérétiques, prouvent qu'elles sont l'œuvre de l'homme. Il s'agit bien étrange que le catholicisme ait obtenu précisément à raison du cachet divin que portent ses institu- tions. Vraiment, le Witness est naïf jusqu'à en être bête en émettant de si ridicules pré- tentions. Il est tout-à-fait à assimiler à cette portion de nos concordats qui, l'été dernier, persécutèrent et voulurent expulser un de leurs confrères parce qu'il était plus habile qu'eux.

Mais de la naïveté, le Witness passe à des faussetés grossières et perfides. Il dénature l'enseignement catholique sur les Bonnes Œu- vres; il représente le Catholique montant comme étant enseignant, que, quelle qu'ait été sa vie, s'il donne beaucoup à l'Eglise il sera sauve. (Popery... assures him of... the effi- cacy of liberal donations to the church.—No matter what his life has been, if he only have faith, not in Christ, but in penances, sacra- ments and good works.)

On ne sait trop à quels sentiments donner cours après de si étranges avancées: la pitié et le mépris sont probablement ceux qui con- viennent le mieux.—L'Eglise Catholique en- seigne que les mérites du Christ sont l'unique principe de toute justification. Il n'y a qu'une ignorance ou une mauvaise foi disgracieuse qui puisse représenter son enseignement comme le fait le journal que ne réfutons.—Toute la différence entre nous et nos frères séparés, c'est que ceux-ci croient que la Foi seule suffit pour sauver, tandis que nous, nous croyons qu'à la Foi il faut joindre les œuvres. Nos frères séparés aplanissent et élargissent le chemin du ciel, et nous, nous le parcourons beaucoup plus étroit et plus raboteux.—Sans doute que les doctrines catholiques sont le principe de beaucoup plus de bonnes œuvres que le protestantisme. Partout où le Catho- licisme pénètre, le sol se hérissé d'établisse- ments de bienfaisance, où une charité qui ne se lasse jamais, essuie toutes les larmes, conso- le toutes les peines, et adoucit tous les maux de la pauvre humanité. Mais quelle matière à blâme peut-il y avoir en cela? Cet esprit de bienfaisance est un glorieux apuvage du Catho- licisme, nous le confessons, et c'est de plus un des témoignages les plus éclatants en fa- veur de sa divinité; car, « Dieu est charité. Deus caritas est. » (St. Jean.)

Par quelle fatalité le Witness a-t-il donc été si aveugle que d'avancer que les Etablissements de ses co-religionnaires ne reçoivent pas de dons pieux? N'est-ce pas assez dire que leurs principes n'ont rien de céleste, puisqu'ils étei- gnent la charité et qu'ils ôtent les entrailles.

quand il s'agissait de salir les prêtres ou les ordres religieux, et, en haine des Jésuites, je crois bien qu'elle n'eût pas reculé devant Eugène Sue ni fait reculer ses nièces.

D'où lui vient donc le secours, à cette pauvre mère qui craignait pour ses enfants, qui tremblait pour sa foi méprisante? D'où? Du côté même vers lequel elle avait le moins se tourner; mais en tout ceci l'on voyait vrai- ment la grâce se jouer dans cet œuvre de sa- lut à laquelle elle se complaisait: *Dulcens in orbe terrarum.* Je faisais souvent cette appli- cation. Ce fut M. W... qui vint présenter sa philosophie à la philosophie d'un beau-sœur, ses arguments à ses arguments, son esprit à son esprit, sa science à sa science. Dès les premiers moments ils s'élançèrent au combat, et les voilà se poursuivant la Bible à la main. L'une arrangeant tout pour son protestantisme, l'autre réfutant tout page par page, verset par verset, ligne par ligne, au profit du catholici- sme, avec une chaleur, une science, un coura- ge dignes d'un catholique. Ah! Seigneur, il marchera un jour devant ceux qui en portent le nom, celui-là qui défend si bien ce que, pleins d'une honteuse indifférence ou d'une mauvaise crainte plus honteuse encore, tant de catholiques de naissance voient souvent si tranquillement attaquer sous leurs yeux, s'en remettant bravement aux femmes pour soute- nir ce qu'ils laissent tomber!

A continuer.

Il est essentiel de remarquer que pour être engagé à faire des dons aux établissements de bienfaisance, il suffit d'être ses Frères.—Le Witness a l'ingénuité de dire que les corps Protestants demeurent sans dotations. Nous le remercions de son aveu; mais il eût été plus habile, il en conviendrait, de ne pas faire com- me le prou, qui, tout en ne voulant que se recommander, découvre son ignominie.—Aussi les torts de notre confrère ont été saisis par un monsieur laïque dont nous publierons la correspondance un autre jour.

Nous nous sommes rejoints de voir, par le N° de *L'Ordre Social* que nous avons reçu hier après midi, que les Editeurs de cet excellent journal, se sont attachés avec énergie au *Globe* de Toronto, qu'ils jugent bon de prêter son appui au Witness.

Réponse à certaines objections faites contre la dernière Lecture de M. Brownson.

La lecture de M. Brownson sur la signifi- cation du grand fait de l'existence de l'Eglise en dépit des obstacles qui devaient, humaine- ment parlant, cent fois l'empêcher, a suscité, à ce qu'il paraît, de la part de nos frères séparés, des objections futiles et que l'on a peine à croire sérieuses.—Ces objections se réduisent à ceci: 1° M. Brownson en faisant appel à la raison de ses auditeurs a fait une concession au protestantisme; 2° M. Brownson suppose que l'Eglise Catholique se proclame infallible: or ceci n'appartient par aucun décret de ses Conciles.—Un Catholique laïque pénétré de ces deux objections dans l'é- rit suivant, pour lequel nous lui offrons notre sincère reconnaissance.

M. L'ÉCRIVAIN.

Les Catholiques qui ont eu le plaisir d'as- sister à la lecture de M. Brownson, le 4 con- traint, ont dû éprouver une véritable satisfac- tion en enten-ant le philosophe prendre la dé- fense de l'Eglise, et soumettre à l'examen de la raison de ses auditeurs une des nombreuses preuves en faveur des droits de l'Eglise Catholique à être reconnue comme le milieu à travers lequel Dieu nous transmet sa Révé- lation; je veux dire la preuve fondée sur le miracle de l'existence de l'Eglise considérée comme fait historique; miracle de l'amour de Dieu et de sa bienfaisance pour l'homme, tout comme l'existence des Juifs est, aux yeux du chrétien réfléchissant, le miracle de sa colère et de sa justice.

Mais, dit le Protestant, est-ce qu'un Catholique peut faire appel à la raison humaine en faveur de sa religion? Est-ce qu'un Catho- lique peut virtuellement abandonner la haute prétention de son Eglise à se dire au-dessus de la raison? Quoi, l'Eglise Catholique n'a-t- elle pas toujours et en tout temps, exigé de ses enfants l'abandon de leur raison, comme étant un guide dangereux et perfide? Com- ment les puissants sont-ils tombés? Le cham- pion de l'Eglise Catholique, en Amérique, pour reconnaître à ses auditeurs la cause du Catholice, commence par en appeler à leur raison! *Lo! lo! Triomphe!*

Arrêtez, messieurs: ces cris de victoire sont prématurés. Dans son apostrophe à la raison de ses auditeurs, le savant Lecteur n'aban- donne pas un iota des prétentions de son Eg- lise, qui a toujours permis et même demandé à ses enfants l'exercice de leur intelligence, dans une sphère convenable. Car dans la Religion, il y a une place pour l'exercice de la raison, pour que l'esprit de l'homme soit libre; et il y a aussi une place pour l'exercice de la foi, où la raison n'a pas droit de s'introduire, afin que l'esprit de l'homme soit soumis à son Créa- teur.

Et certes, il est facile de voir comment l'E- glise Catholique enseigne ses enfants; com- ment la foi et la raison ont chacune leur part, dans le grand œuvre de l'initiation de l'hom- me à la connaissance des choses divines, et comment par l'exercice légitime de ces deux facultés est produit le Croyant, Vrai et Intel- ligent.

Car, que dit l'Eglise à celui qui recherche sincèrement la vérité, au pécheur qui, con- vaincu de la nécessité d'une religion, commence à s'adresser cette Grande Question: « Que dois-je faire pour être sauvé? »

Voici ce que lui dit l'Eglise: le suis chargée par le Très-Haut d'enseigner la vérité. C'est à moi que le Seigneur a révélé les paroles de la vie éternelle.—Voici mes lettres de créan- ce.—voici les preuves de ma mission divine.—Examinez-les, soumettez-les à la discussion la plus stricte. Par l'exercice de votre raison, donnez-vous la satisfaction de comprendre que j'ai le pouvoir d'enseigner. Mais lorsque par ces moyens, la raison s'est convaincue que je suis divinement établie pour guider infail- liblement dans le sentier de la vérité, alors elle a rempli l'objet pour lequel Dieu l'a destinée; et il ne me reste plus qu'à vous demander une foi implicite et filiale aux doctrines dont j'ai à vous faire part.

« Croyez-moi, parce que vous me croyez divi- nement établie pour enseigner. »

Ainsi s'adresse l'Eglise à ses enfants.—Elle soumet à leur raison l'examen du droit qu'elle réclame d'être reconnue comme la seule autorité, divinement chargée de promulguer à l'homme la volonté de Dieu. Mais, pour ses enseignements, pour ses dogmes, elle ne les soumet qu'à sa seule Foi.

En ce cas, comme en tout le resté, l'Eglise suit l'exemple de son Divin Fondateur. Comme le raconte l'évangéliste St. Jean, c. v, v. 36, il en appelle aux miracles qu'il a opérés au milieu d'eux, quand il demanda aux Juifs de confesser la Divinité de sa mission. Mais lorsqu'il promulgue ses doctrines, com- bien il parle différemment! « Amen, amen, dico vobis: »—En vérité, en vérité, je vous le dis. » Croyez-moi parce que vous croyez que je suis divinement autorisé à enseigner.

Ainsi, par l'exercice de la raison, on par- vient à la connaissance de l'Eglise, et par l'exercice de la foi, on adhère à ses dogmes.

(Il n'est pas nécessaire d'observer que la con- naissance de l'Eglise par l'exercice de la raison ne regarde pas ceux qui sont nés, baptisés et élevés dans son sein, mais l'homme sans foi qui veut savoir où se trouve la véritable Eglise.)

Le procédé tout contraire à celui-ci forme le Protestant. Pour lui, ne voulant reconnaî- tre de dogmes qu'après les avoir soumis à sa raison, il professe d'être membre de cette Eglise ou société dont les opinions s'accordent plus étroitement avec les siennes.

Mais, pourra-t-on demander quelque jour, l'Eglise Catholique réclame-t-elle le privilège de l'Infaillibilité? A cette question (qui n'en est pas une pour un catholique) la répon- se est facile. Dans ses symboles, dont l'ac- ceptation est exigée de tous ses enfants, l'E- glise nous fait dire: « *Credo Unam, Sanctam, Catholicam et Apostolicam Ecclesiam.* » Je crois à l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Aposto- lique.

Qu'est-ce qu'enseigne l'Eglise, et qu'est-ce que le Catholique fait profession de croire, par cet article du Symbole? Assurément, ce doit être quelque chose de plus que la croyan- ce de l'existence de l'Eglise comme fait histo- rique. En effet, il en croit tout autant de la Mosquée, de la Synagogue, du Conventuelle et de l'Académie.

Le Catholique témoigne de sa croyance dans quelque chose de plus que cela. Indubitable- ment, il fait profession de croire dans l'ensei- gnement de cette Eglise dont il a reconnu l'ex- istence. Mais une croyance sans réserve, n'implique-t-elle pas l'adhésion la plus ex- plicite de foi en l'Infaillibilité de l'Eglise? Ou bien, peut-il se concevoir qu'une Eglise ait la prétention d'exiger la croyance de ses enfants dans son enseignement, sans réclamer aussi le privilège de l'Infaillibilité?

Donc, ce n'est qu'en argumentant de sa mission divine et de son privilège d'Infailli- bilité, que l'Eglise Catholique exige de la part de ses enfants une foi absolue dans son enseignement.—Une fois qu'il a y conviction rationnelle de la justice de ses prétentions, il n'y a plus lieu à l'exercice de la raison. Mais s'humiliant devant des mys- tères trop élevés pour son intelligence, le ca- tholique s'abandonne sans réserve et avec une amoureuse confiance, à l'enseignement de cette Eglise qui peut seule le conduire à la vie éternelle.— de cette Eglise dont « les voies sont belles, et tous les sentiers pleins de paix. » (Prov. c. III. v. 17.)

UN LAÏQUE.

BULLETIN.

Préjugés de la presse.—Pension de retraite.— Réformes politiques.—Notre acte constitution- nel.—Intérêts locaux.—Immigration de cette année.

Le bon citoyen, le lecteur judicieux, s'a- trististerait toujours de ce que certains organes politiques de cette même presse qui a pour but avoué de combattre ou de prévenir les erreurs populaires, s'efforcent ou de les susciter ou de les propager au milieu de nous. On a déjà vu, il y a peu de temps, qu'un nombre des moyens de censure auxquels n'ont cessé de recourir des feuilles qui essaient de discréditer à la fois le gouvernement et le ministère du jour, ont été les pensions de retraite payées, à même les deniers provinciaux, à des fonctionnaires invalides ou aux veuves d'hommes éminents dont le pays a jugé convenable de reconnaître le mérite et les services par de tels gages de sa gratitude et de sa libéralité. Ce- pendant, si dans ce fait il pouvait y avoir matière à censure, ce n'était ni le chef du gouvernement actuel, ni l'administration, qu'il était à propos de blâmer; les critiques devaient accuser en ce cas la législature qui avait suc- cessivement voté ces pensions, à différentes époques bien antérieures à l'avènement au pouvoir des membres de notre présent cabi- net. Le tout se réduisait donc à faire remar- quer au pays qu'il avait eu grandement tort de récompenser le mérite et les services. Mais l'administration canadienne de 1850, attaquée pour des actes auxquels elle n'avait eu ni le droit ni l'occasion de participer, était sans fondement, et ses ennemis en appelaient contre elle au préjugé populaire. Autant pour un premier exemple.

Le mécontentement, réel ou affecté, des organes de l'opposition canadienne sur le cha- pitre de nos institutions, a aussi induit, pres- que dans le même temps, l'un d'eux, à re- procher au conseil de ville l'octroi de quelques indemnités à des citoyens de Montréal qui avaient éprouvé des pertes dans les émeutes de 1839. Ici encore le Conseil de Ville n'é- tait coupable que d'avoir exécuté à la lettre un des *provisos* de son acte d'incorporation qui permet des indemnités de ce genre. Mais cette disposition légale au lieu d'être le sujet d'une discussion réglée, ne fut pas même ré- vélée à ceux qui pouvaient en ignorer l'exis- tence; peut-être aussi l'écrivain censurateur l'ignorait-il lui-même. Il n'y avait pas moins dans cette dénonciation étrange un moyen aussi bon qu'un autre de créer un pré- jugé populaire en faveur d'une tendance bien connue.

En faisant usage de cette tactique ou de ses analogues, il importait de ne pas dire que le moyen le plus simple et le plus sûr de ré- médier aux défauts de notre législation est de recourir à la législature qui, ayant adopté les lois, a le pouvoir de les amender; aussi n'en a-t-on jamais dit un mot. Il demeure évident néanmoins que le peuple, législatif pour lui-même par l'entremise de ses représentants, ne doit ni ne peut prendre pour des griefs con- tre les institutions existantes, des inconve- nients auxquels lui seul pourrait appliquer un correctif salutaire.

Il en est de même des autres réformes, même de la réduction de salaires du gouverneur et des juges, sur lesquels notre législature a également contrôle. Cela est vrai, par- ce que cela est énoncé dans notre acte consti- tutionnel.

Et s'il est vrai que cela soit énoncé dans notre acte constitutionnel, il s'ensuit que nous sommes les maîtres de régler à notre satisfaction ce point de même que les autres dont il a été question; mais il n'en résulte pas que l'annexion de cette province aux Etats-Unis pût ajouter le moins possible à ce privi- lège.

Nous avons résolu d'émettre les réflexions qui précèdent par addition à la *revue* et aux extraits destinés à ce Bulletin, lorsque le *Ca- nadian* du 3 est venu nous mettre en posses- sion d'un article qui les confirme pleinement et que nous nous empressons de citer, du moins pour sa partie essentielle:

« Dans une assemblée de réformistes qui s'est tenue le 22 mars dans le village de Brooklyn (20mié York), il a été adopté une série de 17 résolutions parmi lesquelles sont les suivantes:

« 7. Que la disposition de l'acte consti- tutionnel par laquelle soixante-et-quinze mille livres du revenu provincial sont octroyées en permanence comme partie de la liste civile, et soustraites au contrôle du peuple, est incompatible avec tout principe de gouverne- ment responsable et de liberté constitution- nelle, et nous sollicitons avec instance le rap- pel immédiat de cette disposition que nous considérons comme étant à la fois inconstitu- tionnelle et injuste. »

Beaucoup de personnes croient, ou affectent de croire, que la liste civile est soustraite au contrôle de la législature provinciale, et l'on pousse la mauvaise foi jusqu'à en faire un motif pour demander l'annexion du Canada aux Etats-Unis, comme si, en supposant même que l'acte constitutionnel contint une telle disposition, il n'était pas plus facile d'en ob- tenir le rappel que l'annexion qu'on sait bien ne devoir pas obtenir; mais pour se convain- cre que c'est là une croyance erronée, il suffit de lire l'acte constitutionnel lui-même. Cet acte dit, en effet, art. 53:

« Et qu'il soit statué que, jusqu'à ce qu'ils aient été changés par quelque acte de la législa- ture de la province du Canada, les salaires du gouverneur et des juges seront ceux marqués contre leurs offices respectifs dans la dite édi- ture; mais qu'il sera loisible au gouverneur d'abolir aucun des offices nommés dans la dite édi- ture B, ou de changer les sommes affectées à aucun des services ou objets nommés dans la dite édi- ture B; etc., etc. »

Lord John Russell, dans son discours du 8 février parlant de la Charte anglaise où la liste civile a été révoquée et un sujet de diffi- cultés entre le gouvernement et la législation coloniale, a dit:

« Le salaire du gouverneur est maintenant fixé à £5,000 par an. C'est une question pour la colonie de considérer si ces £5,000 sont trop, et c'est à la colonie à le décider. Si j'étais habitant de la colonie, je serais disposé à dire qu'il vaut beaucoup mieux donner au gouverneur un salaire honnête et suffisant, parce que les colons seraient plus dans le cas d'obtenir une personne de capacité pour se charger de leurs affaires. Mais une chose est claire, c'est que, comme c'est une contribution à même les fonds de la Grande-Bretagne, c'est aux habitants de la Grande-Bretagne à en régler le montant. »

Voilà le vrai principe sur cette matière, établi et proclamé par le premier ministre de la couronne.

Il ne faut pas douter qu'entre les spécula- tions politiques dont s'agitent la presse, celles qui ne sont entées que sur les erreurs qu'elles mettent en circulation, ou ce qui est pis en- core, sur la perversion des principes du gou- vernement et de l'ordre social, soient avan- tageusement rena, la cause, ajoutant ainsi plus que jamais, par des théories utiles comme le son- nement, par exemple, des encouragements à l'industrie locale, au soutien de s'écoles commu- niales, et à la culture mieux entendue de l'é- col. Les systèmes de liberté le plus à la mode et l'intérêt même du progrès philosophique, sont, pour un peuple nouveau, bien au-dessous du besoin pressant de s'instruire et de se conser- ver, au point de vue matériel.

Quel Canadien n'approuverait ce sentiment qui cette année encore plus que les précédentes, va couvrir nos rivages?

« Il y a toute probabilité, dit le *Packet* de Bytown auquel nous empruntons ce passage, que le contrat de l'émigration de la Grande- Bretagne et d'Irlande, sera cette année plus considérable que de coutume. Avec cette per- spective, il devient impérieusement nécessaire de prendre les moyens de faire accueil aux immigrants et de les établir pour les mettre en état de se rendre utiles au pays. Si l'on sait s'y prendre, les immigrants pourront être avan- tageusement employés d'une manière permanente, et le pays tirerait parti du développement d'une population industrielle et productive. »

Lectures de M. Brownson.

Le public se rappellera que c'est ce soir que M. Brownson donnera sa seconde lecture. Le sujet sera: La vraie et la fausse liberté. La troisième Lecture aura lieu jeudi soir, sur le socialisme et la quatrième mardi prochain sur la liberté religieuse.

Communauté Paschale des infir- mes de Ville-Marie.

Nous avons été singulièrement touché, ce matin, du spectacle de foi qu'a offert l'Eglise cathédrale. A cinq heures, elle était remplie de pieux fidèles, qui entendaient la messe pour leurs frères infirmes à qui l'on se prépa- rail à porter la Sainte Communie pour leurs Pâques. Vers les cinq heures et demie, elle retentissait des prières qui se faisaient pour conjurer Notre Seigneur de sortir de son ta- bernacle, et de visiter ceux qu'il aime, àjour- d'hui, comme il aimait autrefois Lazaire. Mon- seigneur l'Evêque de Montréal, prosterné aux pieds de l'autel, invitait ce bon père à aller

visiter ses enfants, et à répandre sur sa suite toutes ses paternelles bénédictions. Au nom du clergé, il l'a accompagné, la clochette à la main, jusqu'à la porte de l'église. Là défilaient, d'un pas lent, de nombreuses troupes d'hommes et de femmes dont la dévotion se peignait assez sur leurs figures attendries; et qui, avec toute la gravité qu'inspire la foi, se mettaient dans un bel ordre de procession, pour accompagner le Très Saint Sacrement. Le chapelain se récitait tout haut, et les rues s'embaumaient des odeurs suaves qui s'exhalent des roses vermeilles qui le composent et qu'un froid piquant ne pouvait fuir. Comme cette foule d'adorateurs ne pouvait pénétrer dans les maisons des infirmes, trop petites pour ce prodigieux concours, elle se tenait à genoux à la porte, continuant ses ferventes prières, à diverses intentions que le prêtre administrateur lui suggérait.

Nous pensons bien que les mêmes démonstrations de foi et de piété auront été faites aux autres églises de la ville où l'on est allé chercher le Saint-Sacrement pour le porter aux infirmes. Nous nous ferons un devoir d'en rendre compte dans notre prochain feuilleton. Nous ne pouvons, dans le moment, qu'essayer à la hâte, mais sur l'impression d'une vive et tendre émotion, ce qui s'est passé sous nos yeux.

Avouons-le : il y a encore de la foi à Montréal, et une foi bien vive. Espérons que le peuple ne se la laissera jamais ravir, pour l'échanger avec des doctrines empoisonnées, qui le priveraient un jour des délicieuses jouissances que lui fournit, aujourd'hui, la religion de ses pères. Toujours il aimera et vénérera le prêtre qui prie avec lui, et qui, en priant, va porter la paix et la joie dans le sein de la famille. Ce sera en vain que l'on cherchera à lui arracher du cœur le sentiment d'une affection toute filiale.

La *New-Brunswick* du 30 mars dit : " Notre confrère du *Canadien* nous a rendu justice en niant l'assertion du *Moniteur Canadien*, que nous étions en faveur de l'annexion. Les annexions du Canada comptent trop vite."

Le Père Matthew est arrivé à la Nouvelle-Orléans le 24 mars, et a été reçu avec enthousiasme.

Les chars ont commencé à voyager sur le chemin de fer de St. Jean à Laprairie.

(Du *Canadien*.)

Nous ne voulons pas examiner ici la question de savoir s'il vaut mieux qu'il n'y ait qu'une seule chambre législative comme aujourd'hui en France, ou qu'il y en ait deux comme dans la plupart des pays où le gouvernement constitutionnel a subi l'épreuve du temps et de l'expérience. Nous ne voulons pas non plus examiner si, dans une monarchie constitutionnelle, il vaut mieux qu'une seconde chambre tire son origine du pouvoir royal comme en Angleterre, ou de l'élection populaire comme en Belgique; si, tirant son origine du pouvoir royal, il vaut mieux qu'elle soit héréditaire comme elle l'est pour l'Angleterre proprement dite, ou élective dans et par une classe privilégiée comme elle l'est pour l'Écosse et l'Irlande, ou nommée à vie par la couronne comme elle l'est dans la plupart des colonies anglaises; ou si, dans une république, il vaut mieux qu'elle soit élue directement par le peuple comme le sénat de New-York par exemple, ou indirectement comme le sénat fédéral des États-Unis dont les membres sont nommés par les législatures des États confédérés; ou si, les membres en étant élus directement par le peuple, il vaut mieux qu'ils le soient par le suffrage universel ou par un suffrage limité, pour un an ou pour deux ans, pour trois ans, etc., comme ils le sont dans différents États de l'Union américaine. En ajoutant encore à ces variétés les différences d'âge, de cens d'éligibilité, de couleur, etc., on trouvera de quoi satisfaire tous les goûts; mais il sera temps de discuter toutes ces questions lorsqu'il s'agira sérieusement de demander une seconde chambre élective: nous voulons seulement constater que, pour l'obtenir, il ne serait nullement nécessaire d'annexer le Canada aux États-Unis.

Le discours prononcé par lord John Russell dans la chambre des communes, le 8 février, sur la réforme coloniale, peut être considéré comme la charte des colonies sous le nouveau régime commercial de la Grande-Bretagne. Aussi le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, qui tend par tous ses efforts à populariser le gouvernement, s'est-il empressé de faire imprimer ce discours tout au long dans un supplément à la *Royal Gazette* de Frédéricton, qui ne publie d'ordinaire que les documents officiels. Le *Newbrunswick* dit à ce sujet:

" Si nous sommes bien informés, cette publication est faite par autorité, et l'enregistrement de ce discours comme exposition des principes et des vues du gouvernement de Sa Majesté, et à l'égard de sa politique coloniale pour l'avenir, ne peut être considéré que comme une indication des changements organiques dans la constitution de ces colonies qu'on peut s'attendre à voir opérer très prochainement. Dès que le peuple de cette province croira devoir demander un conseil législatif électif il pourra en avoir un; et s'il veut d'autres changements, il pourra probablement aussi les obtenir. Tel qu'il est maintenant constitué, le conseil législatif, comme corps, ne commande ni la confiance ni le respect du peuple. Il est impuissant pour le bien, enclin au mal, et n'est, entre les mains des membres de l'Assemblée, qu'un simple engin politique pour effectuer leurs mesures. Si les conseillers législatifs tentent d'exercer leur propre volonté en opposition à l'exécutif, ou les nul-

lifie aussitôt par une nouvelle fournée, et ils n'ont qu'à écouter et obéir."

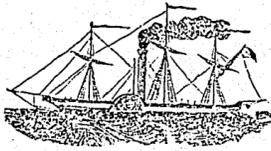
En effet, lord John Russell, parlant de la constitution à donner au Cap de Bonne-Espérance, a dit que le gouvernement de Sa Majesté avait eu devoir d'établir un conseil électif, et ce principe une fois appliqué à la colonie du Cap, peut l'être aussi bien à toutes les autres colonies qui le demanderont.

Voici le passage du discours du premier ministre auquel il est ici fait allusion:

" Une question s'est élevée quant à l'organisation de ce qu'on appelle dans les autres colonies le conseil législatif; et, tout considéré, le gouvernement de Sa Majesté a jugé qu'au lieu d'imiter la constitution de la Jamaïque ou celle du Canada, il serait à propos d'introduire au Cap de Bonne-Espérance un conseil qui fût électif, mais élu par des personnes pressées de qualités considérablement plus élevées que celles exigées des personnes qui élisent l'Assemblée représentative. On a jugé que ces personnes pourraient être des individus qui auraient été nommés par la couronne comme des personnes de poids et d'influence, tels que magistrats et autres, ou qui auraient été choisis par les conseils municipaux comme des personnes aptes à remplir les plus hautes charges qu'ils pourraient conférer. On propose que l'Assemblée représentative ait une durée de dix ans, mais devant être élue par moitié à l'expiration de cinq années. Quelque chose de semblable à une telle constitution, quoique différant en quelques particularités très remarquables, est maintenant en vigueur dans la Belgique, où, au lieu d'un conseil héréditaire, il y a un conseil électif qui dure huit années, mais qui est élu par moitié au bout de cinq ans. Cette expérience est nouvelle sans doute, et il serait intéressant de dire quelle réussite complètement; mais l'ordre ayant passé en conseil pour l'introduction générale du principe (dans les colonies australiennes, etc.), d'après le bill de l'année dernière, cet ordre, et les instructions fondées sur cet ordre, seront transmis au Cap, et tous amendements aux détails qui ont été réglés ici pourront être discutés au Cap avant que la mesure obtienne sa sanction définitive.

M. Hawes, sous-secrétaire d'état au ministère des colonies, a aussi déclaré, comme on l'a déjà vu, qu'il n'y aurait point d'objection de la part de l'Angleterre, à donner une seconde chambre élective à toute colonie, possédant une population européenne considérable, qui le demanderait."

Nouvelles d'Europe.



ARRIVÉE DU EUROPA.

Le Steamer *Eur-pan* est arrivé à Halifax le 4 au soir. Il était parti de Liverpool le 23 de mars. Les nouvelles n'offrent rien de bien important, nous attendons pour les donner à nos lecteurs que nous ayons reçu nos journaux d'Europe. Les élections n'ont pas été accompagnées de troubles en France.

(Du *Courier des États-Unis*.)

Les dernières nouvelles de l'isthme de Panama étaient de nature à inspirer de sérieuses inquiétudes sur l'exécution du chemin de fer entrepris par MM. Aspinwall et Cie; il paraît qu'il s'est glissé un peu d'exagération dans les premiers renseignements, et que si les obstacles sont grands, ils ne sont pas insurmontables. Les chefs de l'entreprise ont toujours la plus grande confiance dans le succès. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Journal of Commerce* d'hier:

" Nous apprenons de bonne source que les renseignements apportés de l'isthme de Panama par quelques voyageurs sur les opérations du chemin de fer de Panama, ne sont pas fondés. Le travail n'est en aucune façon suspendu ni discontinué; au contraire, M. Totten, l'un des principaux entrepreneurs s'est rendu à Carthagène dans le but de transporter sur l'isthme les travailleurs indigènes qui ont creusé naguère le canal de Carthagène. Aux dernières dates, le voyageur était en excellente santé, et son associé, M. Trantwine, s'occupait activement des arrangements nécessaires pour les premiers travaux.

" L'immense concours de voyageurs qui se porte sur la rivière de Chagres, les frais qu'occasionne et les difficultés que rencontre le transport des matériaux et des provisions par cette rivière, les prix élevés qu'on demande pour la navigation en canots, ont décidé les directeurs à modifier le plan primitif de leurs opérations et à commencer le travail à la Baie de la Marine (Navy Bay) sur l'Océan Atlantique, où l'on peut se procurer en tout temps les provisions à bon marché, au lieu de l'entreprendre à Gorgone, qui se trouve à trente milles au dessus de l'embouchure de la rivière de Chagres. C'est probablement cette circonstance qui a donné naissance au bruit que l'œuvre était suspendue.

" On attendait prochainement M. Totten et aussitôt son retour de Carthagène, les travaux de construction commenceront à la Baie de la Marine, avec des ouvriers indigènes et les troupes que le gouvernement de la Nouvelle-Grenade est tenu de fournir en vertu de la convention conclue avec la compagnie."

Une lettre citée par le même journal ajoute que le voyage de M. Totten à Carthagène, à part l'engagement des travailleurs, a eu pour but de mettre le gouvernement en demeure de remplir ses engagements, c'est-à-dire d'envoyer sur l'isthme 300 sapeurs, et au moins qu'il fallait concourir aux travaux de nivellement.

On ne craint pas de manquer de bras, car si l'on en croit cette même lettre, le général Herman a offert à des conditions très modérées 500 ouvriers tirés de la province de Chiriqui. Quant aux maladies qui régnaient sur l'isthme, on en a singulièrement exagéré la gravité.

Si ces renseignements sont positifs, et rien ne doit les faire révoquer en doute, l'œuvre du chemin de fer de Panama n'est nullement compromise; on ne peut que s'en réjouir; mais cela ne doit nullement ralentir les entreprises du même genre qui se préparent pour Nicaragua, et surtout pour Tehuantepec. Ce dernier point gagne chaque jour et avec juste raison dans la faveur de ceux qui se préoccupent des communications inter-océaniques.

SINISTRES EN LOUISIANE.—Le feu et l'eau semblent s'acharner sur la Nouvelle-Orléans et ses environs. Dans la nuit du 17 au 18 courant, un incendie a éclaté dans la ville de Lafayette qui n'est guères qu'un faubourg de la métropole du Sud. Le théâtre, la salle de Terpsichore, et d'autres édifices, sont devenus la proie des flammes.

Un autre incendie plus terrible encore a éclaté le lendemain dans le voisinage immédiat du premier, et trente ou quarante maisons ont été détruites. La plupart étaient en bois, et c'est ce qui explique la rapidité avec laquelle les flammes ont gagné dans toutes les directions. La perte est considérable.

Deux crevasses s'étaient déclarées, durant la semaine précédeute, dans la paroisse de la Pointe-Campée. La première, sur l'habitation du juge Butler, faisait craindre pour tout le pays environnant, mais elle a pu être arrêtée. L'autre, dans l'île de la Fausse-Rivière, n'a pas moins de 40 arpents, et c'est en vain qu'on cherchait à la boucher, dit l'*Echo de la Pointe-Campée*: " Toute cette partie de l'île, appelée la baie, est déjà sous l'eau, et il est à craindre qu'avant trois ou quatre jours la plus grande partie de l'île ne soit inondée. L'eau monte dans la Fausse-Rivière à raison d'un pied par 24 heures et il s'en faut à peine de quatre pieds qu'elle n'arrive au sommet de Pécoré. Les dommages que cette dernière crevasse fera éprouver à nos concitoyens sont incalculables.

Avant-hier, (2 Avril) ont eu lieu à Washington les funérailles de M. John C. Calhoun. Tout ce que la capitale des États-Unis renferme de notabilités, d'illustrations, de personnalités officielles, se pressait dans l'enceinte ordinaire des séances du sénat pour rendre un dernier hommage au citoyen intègre, à l'homme éminent dont l'Union entière porte le deuil.

A onze heures le sénat s'est réuni; un quart d'heure après, la chambre des représentants est arrivée en corps, avec son président en tête. A onze heures et demie, a été annoncée la cour suprême; puis le corps diplomatique, dans lequel on remarquait M. Balwer, placé entre messieurs Calderon de la Bara et Bois-le-Comte. Enfin sont entrés le président des États-Unis, et les membres du cabinet, qui sont venus prendre place à côté du vice-président M. Millard Fillmore.

Vers midi et demi, le révérend C. M. Butler, chapelain du sénat, est arrivé, revêtu de ses habits sacerdotaux; il a lu le service funèbre de l'église protestante épiscopale. Le corps du défunt a été ensuite apporté et déposé sur l'estrade couverte de velours noir qui l'attendait. Une plaque funéraire dévotieuse à la partie supérieure du cercueil et l'assemblée put contempler une dernière fois les traits de l'illustre défunt. Triste et étonnant spectacle que ce cadavre exposé, au milieu d'un lugubre silence, dans cette même enceinte qui entend tant de fois, et magnèment encore, la voix éloquent, mais désormais muette, du patriotique enfant de la Caroline du Sud.

Après les prières d'usage et une attention pleine de sentiment et de convenance prononcée par M. Butler, le cortège s'est formé pour se rendre au cimetière, dans l'ordre suivant: le chapelain précédant le cercueil; la famille et les parents du mort; les représentants de la Caroline du Sud; le sénat et la chambre; le président des États-Unis; les membres du cabinet; les officiers de la marine et de l'armée; le conseil municipal ayant le maire à sa tête. On s'est rendu ainsi au lieu réservé pour la sépulture des membres du Congrès, et le cadavre a été déposé dans un caveau provisoire pour rester à la disposition de la famille. *Courier des E.-U.*

Citation de Journaux.

(De la *Minerve*.)

Les journaux toris font beaucoup de bruits au sujet de la démission de M. Labadie comme magistrat, et de ce qu'on a accepté sa résignation comme capitaine dans la milice. Il y a certainement quelque chose de mystérieux dans cette affaire. M. Labadie n'a pas signé le manifeste annexionniste, M. Labadie n'a pas demandé sa démission, ni même il l'a refusée lui-même. Il y a certainement erreur quelque part. On croit que quelque mauvais plaisant se sera servi du nom et de la signature de M. Labadie pour demander cette démission. Nous espérons que le secret de cette affaire sera expliqué."

Le *Journal des Trois-Rivières* dit qu'il est bruit qu'à la session prochaine de la législature, l'administration s'occupera d'un système général de police pour toute la province, les formalités obligées qui accompagnent les mouvements des troupes régulières les rendent inapplicables pour la suppression des bandes de brigands.

Le *Courier* dit " que l'hon. J. Sunfield McDonald sera fait assistant-commissaire des travaux publics, à la place de l'hon. M. Wetenhall, et que le conseiller législatif M. Ross, de Belleville, sera nommé Soliciteur Général."

LOI DE MARIAGE EN ANGLETERRE.—" Le bill de mariage " de M. Stuart Wortley, législateur et permettant le mariage à une jeune épouse défunte, belle-sœur, a passé à sa seconde lecture, le 6 de mars, après un débat de deux soirs. La division des voix a été de 182 contre 130.—majorité 52.

(Du *Canadien*.)

ELECTROBIOLOGIE.—M. Alexander a donné une séance publique hier soir à l'hôtel Saint-Georges. Le programme annonçait qu'il expérimenterait sur les personnes parfaitement éveillées, et d'un caractère connu dans la société, qui se présenteraient volontairement; qu'elles seraient privées de la faculté de parler, d'entendre et de voir; que leurs mouvements volontaires seraient complètement contrôlés, de manière qu'elles ne pourraient ni se lever ni s'asseoir qu'à la volonté de l'opérateur; qu'elles seraient privées de la mémoire, au point d'oublier leurs propres noms et ceux de leurs amis les plus intimes; qu'elles bégayeraient et sentiraient de la douleur dans une partie quelconque de leur corps au gré de l'opérateur; qu'une canne se changerait pour eux en serpent, le goût de l'eau en celui du vinaigre, du miel, du café, du lait, de l'eau-de-vie, de l'absinthe, etc., etc.

M. Alexander a fait plus que tenir ses promesses, et tout le monde est resté convaincu qu'il n'y avait ni collusion ni illusion. Ces expériences philosophiques ont plus fait rire son auditoire que n'aurait pu le faire la meilleure comédie. Il donne une autre séance au même lieu demain au soir.

Lord Denman, juge en chef de la cour du banc de la reine, ou grand juge d'Angleterre, s'est retiré, et lord Campbell lui a succédé avec le même salaire, qui avait été réduit, à la mort de lord Tenterden, de 10,000 à 8,000 livres sterling par an. Le salaire du juge en chef des plaids communs est aussi réduit, pour les titulaires futurs, de 8,000 à 7,000 livres sterling, un bill ayant été introduit à cet effet par lord John Russell. Lord Campbell a cessé d'être membre du cabinet.

LA RÉDUCTION COMMERCIALE.—Nous apprenons dit le *Courier* de Montréal, que trois employés du bureau du secrétaire provincial ont été renvoyés la semaine dernière.

(Du *Montréal Gazette*.)

L'Annuaire des Irlandais pauvres a reçu avec gratitude la réception de la belle somme de £9 10 0, moitié des profits d'une recette donnée par M. Stone pour le soutien des deux Asiles, protestant et catholique, de Montréal.

(Du *Herald*.)

Le trésorier de l'Asile protestant des orphelins de Montréal, accuse avec remerciements réception de £9 10 0, moitié des recettes d'une lecture sur la Biologie faite lundi dernier au soir par M. Stone, pour le bénéfice commun des deux Asiles, catholique et protestant, pour les orphelins, de cette ville.

Nouvelles et Faits Diverss.

—Au commencement de la semaine a été convoquée en cette ville une assemblée à laquelle étaient présentes des personnes de toute dénomination politique et religieuse. Il y a été question de solliciter une commutation de peine en faveur du malheureux Ingram, et résolu de préparer immédiatement une requête à cet effet.

Une autre requête dans le même but a été signée de la pluralité si ce n'est de la totalité des membres du barreau de Montréal.

—Un correspondant anglais écrit de San Francisco:

" Notre population a été jusqu'à un certain point envahie par des émigrations récentes de Botany Bay, un seul vaisseau nous ayant apporté 60 condamnés (*convicts*) de Hobart Town. En réalité le pays de Van Diemen est aussi bien représenté ici qu'aucun endroit que je connaisse. Cette troupe de qualité et de mérite au service de la Reine en d'autres quartiers, se signale encore journellement par des actes d'héroïsme qui lui est propre:—la cité se mêle de l'affaire, et traite ses nouveaux hôtes de la manière convenable avec la chaîne et le boulet. On en a formé deux chaînes qui sont journellement employées à niveler les côtes pour l'entretien des rues."

—Il y a à peu près six ans la législature de l'Etat de Vermont laissa au peuple la faculté de décider lui-même, chaque année, s'il convenait de permettre la vente des liqueurs spiritueuses ou d'en proscrire le débit dans les limites de l'Etat. Le peuple vota donc et dit: " point de Licences!" L'année suivante le libre sujet changea de presque entièrement d'avis. Mais le courant reprit une direction opposée et s'y est maintenu, la majorité des voix contre la permission de vendre étant cette année de 7,301.

—La navigation sur le lac Champlain est ouverte depuis le 25 mars, et c'est à cette dernière date que le " *Saranac* " y a repris ses voyages. Les autres steamers de plus haut tonnage seront remis en activité dès que le permettra l'entière disparition des glaces. Il y aura entre Plattsburgh et Burlington des trajets de jour et de nuit qui seront effectués par les quatre steamers: *Etats-Unis, Sables, Burlington et Whitehall*.

CHACUN SON PROPRE AVOCAT.—Le bill introduit par l'honorable Joseph Howe, secrétaire provincial, dans l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, pour abolir les privilèges du barreau et permettre à tout homme de pratiquer comme avocat, a été adopté par le conseil législatif à une faible majorité. Cela, dit le *Newscotian*, mettra la botte sur l'autre jambe, en tant que les hommes de robe sont concernés, et peut faire augurer le sort qui attend les avocats dans toute l'Amérique Anglaise.

Il paraît cependant difficile de démontrer en quoi l'abolition générale de l'ordre des

avocats dans l'Amérique anglaise s'rait avantageuse aux justiciables des tribunaux civils et criminels; comment surtout, sans études spéciales, chaque particulier se verrait transformé au besoin en jurisconsulte ou en avocat plaçant. On ne croit pas à la science infuse jusqu'à regarder comme possible une transformation de ce genre.

—Le docteur Webster, convaincu du meurtre du docteur Parkman devant un jury de Boston, est condamné à être pendu.

MARCHÉ BONSECOURS.

Jeudi, 14 Mars 1860.

PRIX DES DENRÉES.

Table with 4 columns: Item, s. d., s. d., s. d. listing various goods like flour, sugar, and oil with their prices.

NAISSANCE.

En cette ville, rue St. François-Xavier, la Dame de M. John Collins, a mis au monde une fille. A L'obituaire, le 1er, la Dame de Octave Chavigny De Lachyrot, Ecr., a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A St. Edmund le 1er, du canton, M. Alfred Trudeau, de Montréal, à Mlle. Louise Boissonneau, 2de. fille de M. Boissonneau, capitaine de milice. A Belknap, township de l'Est, le 23, A. W. Mc-Limont, Ecr., de New-York, et levant de Québec, à Octavie-Sophie, fille de feu l'hon. W. B. Felton. A Belknap, le 11, Wm. H. Ponton, Ecr., à Delia Mary Ross, sœur de l'hon. John Ross.

DÉCÈS.

En cette ville, vendredi dernier, à l'âge de 55 ans, après une longue et douloureuse maladie, M. Pierre Liounges, ancien et respectable citoyen du faubourg Québec. Bon époux, bon père et bon ami, il laisse pour déplorer sa perte une épouse chérie, une famille inconsolable et des amis nombreux. Tous ceux qui le connurent admirèrent en lui toutes les vertus qui distinguent un vrai chrétien, un homme probe et un honnête citoyen. Il était père de trois enfants qui ne poussaient jamais et ne se consolèrent qu'en pensant à ce passage de l'Écriture Sainte: *Profundus in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* Communiqué. En cette ville, près de la Providence, le 5, Dlle. Séraphine Malo, à l'âge de 78 ans et 6 mois. —Le 6, Marie-Louise-Victoria, enfant de M. Louis Plamondon, âgée de 10 mois et 11 jours. —Le 26, Sophie, épouse de C. J. Dunlop, Ecr., âgée de 29 ans. A Québec, le 4, John Blich, Ecr., du département de l'Ordonnance de Sa Majesté, âgé de 32 ans. A sa résidence, près de Cobourg, (H. C.) le 15, l'hon. Walter Boswell, M. R., âgé de 80 ans. Au Grand Nord, paroisse de St. Barthélemy, le 27, à l'âge de 63 ans, dame Marie Detours, veuve de M. Pierre Sylvestre.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, F.R.S., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM LYOMAN, Ecr.

WILLIAM WYMAN, Ecr.

G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.

HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal.—L'hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Ecr.

Quebec.—Agent.—H. W. WELCH, Ecr. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, Ecr. Melbourne.—Thos. Tait, Ecr. St. Andrews.—Frank Parrish, Ecr. St. Hyacinthe.—Boucher de la Bruyère, Ecr. St. Johns.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, Ecr. Huntingdon.—B. B. So-Hawksbury.—Georges Hamilton, Ecr. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, Ecr.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Ecr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1860.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

